



## Séance du Conseil municipal du mardi 27 mars 2018

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	M. Serge GUINAND, président	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire
	M. Patrick FISCHLER, vice-président		M. Didier FLECK, adjoint
	Mme Françoise CERUTTI		M. Olivier GOY, adjoint
	Mme Adélaïde CRUCHON		
	Mme Claire-Lise HALDEMANN	<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
	Mme Ursula ZIELAZEK		
	M. Thierry BUBLOZ	<b>Procès-verbaliste</b>	
	M. Jacques HUTIN		M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Philippe ISELI		
	M. Olivier JUNGO		
	M. Joël PÜRRO		
	M. Daniel MENÉTREY		
	M. Claude-André MEYER		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Propositions de l'Exécutif

#### Délibération

- D 03-2018 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de Fr. 10'000.- destiné à l'aménagement de l'accès à la benne à déchets de jardin située le long de la route du Creux-du-Loup, entre les villages de Sézegnin et d'Avusy.

#### Résolution

- R 01-2018 P : décision de l'assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2018 relative à la subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC).
5. Examen des statuts du Groupement intercommunal pour une crèche de Champagne ouest
  6. Autres propositions de motions et de résolutions
  7. Communications des commissions



8. Fixation des dates des prochaines commissions
9. Questions et divers

---

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, il ouvre officiellement la séance à 20h03 et procède sans autre à la lecture de l'ordre du jour :

## 1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018**

Personne n'ayant de remarque ou de commentaire particulier, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2018 est approuvé **À L'UNANIMITÉ (12)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Néant

## 3. **Communications de l'Exécutif**

### 3.1 **Rénovation de l'immeuble communal 10/10A route d'Avusy**

**M. JEMMELY** indique que l'autorisation pour la transformation thermique de l'enveloppe des bâtiments est en cours et devrait être déposée à la mi-avril. Parallèlement, la régie de l'immeuble est en négociation avec les SIG concernant la mise en place d'un programme avantageux de production de chaleur, dont l'installation serait prise en charge intégralement par les SIG et la consommation facturée directement aux locataires. Concernant le planning d'exécution et sous réserve de l'issue de l'autorisation, une partie des travaux pourrait débuter cette année et le solde au printemps 2019.

### 3.2 **Aménagement de la parcelle de Champlong**

**M. JEMMELY** explique que malgré les conditions météo défavorables, les travaux d'aménagement avancent ; actuellement le mobilier urbain est mis en place, parallèlement aux plantations d'arbres et de buissons, tandis que dans le courant du



mois d'avril, il sera procédé aux semis, avec la participation des enfants de l'École. Le chantier devrait être achevé fin mai, tandis que l'inauguration interviendra plus idéalement en septembre ; une invitation parviendra bien entendu aux élus.

**M. FISCHLER** signale qu'à proximité de cette parcelle, il a constaté la présence de gros troncs d'arbres fortement détériorés par les intempéries et dont la fragilité pourrait représenter un danger.

**M. JEMMELY** pense que l'endroit décrit relève de la compétence de la commune de Chancy ; toutefois il procédera aux vérifications d'usage et prendra contact avec ses collègues de Chancy, le cas échéant.

### **3.3 Association « toit pour tous »**

**M. JEMMELY** indique que, lors de la dernière séance inter-Champagne, l'Exécutif a été approché par l'association référencée en titre. Cette dernière, fortement liée avec l'Hospice général, agit dans le cadre de mesures-relais cantonales en faveur de personnes suisses se trouvant temporairement sans domicile. Il s'agit d'un projet expérimental favorisant l'insertion sociale, pour donner suite à une nécessité imprévue et temporaire.

**M. JEMMELY** remet aux élus une documentation photographique à ce sujet et précise que le but de l'association est de prospecter des terrains sur lesquels installer les habitations mobiles. Il pense que les Terrains Portier pourraient se prêter à ce type d'installation, étant précisé que la durée n'excéderait pas 6 à 36 mois.

Après avoir répondu à diverses questions techniques et financières posées par plusieurs élus, **M. JEMMELY** demande si le Conseil est disposé, même informellement, à entrer en matière pour ce genre d'installation, à l'endroit indiqué.

**À l'UNANIMITÉ (12)**, le Conseil offre une suite favorable au projet, tandis que l'Exécutif ira de l'avant et reviendra vers les élus avec des orientations et de la documentation plus concrètes.

### **3.4 Initiative « Ensemble à Gauche »**

**M. JEMMELY** explique avoir été approché par la BCGE, au sujet d'une initiative demandant, en substance, le remboursement de la dette détenue par le canton à l'endroit de l'établissement bancaire éponyme.

Sans nullement vouloir influencer l'opinion des présents, mais afin que chacun puisse en débattre individuellement, **M. JEMMELY** remet les textes en circulation auprès des élus.



### **3.5 Terrain omnisport**

**M. FLECK** indique que l'Exécutif a sélectionné une offre parmi celles qu'il a reçues pour l'aménagement du futur terrain omnisport d'Athenaz, mais il doit encore aller voir une réalisation sur place.

### **3.6 FO 18**

**M. FLECK** dit quelques mots de l'entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire du dispositif FO 18, soit Formation obligatoire 18 ans. Ce dispositif postule que tout jeune jusqu'à 18 ans – subsidiairement ses parents – devra pouvoir attester qu'il est en formation : école, apprentissage ou (c'est la principale nouveauté) formation dite qualifiante ou pré-qualifiante, dûment répertoriées. Des jeunes de la commune seront inévitablement concernés par cette nouveauté. Une brochure a été éditée qui sera envoyée à tous les parents concernés.

### **3.7 Semaine de la Démocratie**

**M. FLECK** rappelle que la Chancellerie d'État a relancé en 2018 la Semaine de la Démocratie, qui se déroulera du 1er au 6 octobre. Les communes sont appelées à jouer le jeu en organisant des événements régionaux et thématiques. Avusy pourrait essayer de faire dialoguer des jeunes engagés et des jeunes résolument abstentionnistes. Le défi serait de convaincre quelques-uns de ces derniers à participer.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

### **4.1 D 03-2018 P : ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de Fr. 10'000.- destiné à l'aménagement de l'accès à la benne à déchets de jardin située le long de la route du Creux-du-Loup, entre les villages de Sézegnin et d'Avusy.**

Le président donne lecture du dispositif de la délibération et propose au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'UNANIMITÉ (12)**.

En complément d'information, **M. GOY** rappelle la nécessité de l'aménagement concerné et donne le détail du dispositif.

Pour répondre à la question de **Mme ZIELAZEK**, **M. GOY** indique que les travaux seront bien entendu réalisés selon l'esthétique retenue par la commission.

Concernant d'autres sujets en cours et suite à la question de **M. FISCHLER**, il répond qu'il sera précisément discuté des modalités techniques et du choix des entreprises en commission.



Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2018

**À L'UNANIMITÉ (12),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de Fr. 10'000.- destiné à l'aménagement de l'accès à la benne à déchets de jardin située le long de la route du Creux-du-Loup, entre les villages de Sézegnin et d'Avusy ;
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2018 sur le compte 73.31 ;
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**4.2 R 01-2018 P : décision de l'assemblée générale de l'ACG du 31 janvier 2018 relative à la subvention de CHF 300'000.- prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal pour la couverture thermique du bassin olympique de la piscine de Lancy Marignac soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC).**

Le président donne lecture du texte de la résolution et précise le mécanisme de vote ; il propose dès lors au Conseil de procéder à l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'UNANIMITÉ (12)**.

Il passe la parole à **M. GANGLOFF**, qui précise que les décisions de l'ACG doivent impérativement passer par une résolution (qu'elles soient acceptées ou refusées), tandis qu'un éventuel refus doit être motivé, expliqué.

Le débat est dès lors ouvert, où il est discuté des détails techniques de la construction, du chauffage de l'installation, et de l'éventuelle répercussion des coûts sur le prix des abonnements.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2018

**À L'UNANIMITÉ (12),**

**ACCEPTÉ**

La décision de l'ACG du 31 janvier 2018.



## 5. Examen des statuts du Groupement intercommunal pour une crèche de Champagne ouest

**M. FLECK** rappelle que ces statuts ont obtenu le feu vert de la Surveillance des communes et confirme que la commission sociale a rédigé son rapport.

**Mme CERUTTI** poursuit avec ledit rapport qui, dans son ensemble, n'appelle aucune grande interrogation, tandis que les réponses aux questions de détail ont été apportées. Aussi, la commission s'est prononcée favorablement à ce texte.

**M. GUINAND** intervient pour relever que les dispositions relatives à la propriété des locaux ne sont pas encore finalisées, qu'elles comporteront trois options, à définir ultérieurement et indépendamment des statuts. Il rappelle aux élus que l'entrée en matière concernant ces statuts a été acceptée lors du dernier Conseil municipal.

**M. FLECK** intervient pour préciser que l'objet de ce point ne préjuge en rien de la propriété des locaux, qui restera à définir.

**M. FISCHLER** relève que l'article 6 des statuts mentionne d'ores et déjà l'entité propriétaire des locaux, ce qui lui semble inapproprié à ce stade.

Une discussion s'engage parmi les élus, où il ressort que le terme « ...locaux gérés par... » serait plus approprié.

**M. GUINAND** explique que la question de la propriété des locaux n'est pas décidée ici par les statuts.

Cela étant, à la demande des élus et préalablement au vote des statuts, un amendement de l'article 6 est voté et accepté à l'**UNANIMITÉ (12)**, de sorte que le texte à retenir sera :

« ...la crèche exercera ses activités dans des locaux gérés par le Groupement... ».

Il est ensuite procédé au vote des statuts qui, à l'**UNANIMITÉ (12)**, retiennent le **préavis favorable** du Conseil.

## 6. Autres propositions de motions et de résolutions

Le président annonce une proposition de motion conjointement rédigée par les Conseillers **Philippe ISELI**, **Claire-Lise HALDEMANN**, **Patrick FISCHLER**, **Françoise CERUTTI** et **Serge GUINAND**, relative au parking du Centre communal d'Athenaz, lors des fêtes et autres manifestations.

Il en donne lecture et l'entrée en matière est acceptée à l'**unanimité (12)**.



Après avoir entendu les précisions apportées par le président du Conseil, puis retenu les compléments d'information fournis par l'Exécutif,

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 27 mars 2018

**À L'UNANIMITÉ (12),**

<b>INVITE</b>
---------------

Le Maire à :

1. Étudier diverses possibilités de signaler le parcage dans le champ en face du CCA et d'informer les locataires du CCA du passage du bus TPG dans le parking.

## **7. Communications des commissions**

### **7.1 Commission environnement**

**M. JUNGO** propose que la commission travaille sur la possibilité d'employer des gobelets recyclables, à l'usage des prochaines manifestations communales. Il examinera les options disponibles ainsi que les coûts que cela engendrerait. Il reviendra vers le Conseil avec des options, des modalités d'utilisation et d'entretien, ainsi qu'avec un chiffrage des coûts.

### **7.2 Commission économie et agriculture**

**M. MENÉTREY** annonce qu'une journée des entreprises sera à nouveau organisée.

### **7.3 Commission aménagements et travaux**

**M. MEYER** commente les divers dossiers traités en commission.

**M. PÜRRO** intervient pour signaler que l'avancement des chantiers prévus n'est pas satisfaisant et demande à l'Exécutif si de l'aide lui est nécessaire.

**M. JEMMELY** tempère en indiquant que certains chantiers sont délicats et comportent plusieurs paramètres à examiner. Cela étant, l'Exécutif ne manquera pas de présenter prochainement son plan quinquennal à ce sujet.

**M. HUTIN** intervient pour relever que lors d'une réfection de chemin, il convient d'effectuer l'ensemble des interventions utiles et d'y enfouir les éventuels dispositifs d'assainissement, afin de ne pas avoir à ouvrir des tranchées trop régulièrement.



**M. BUBLOZ** propose que l'Exécutif effectue un état des lieux et dresse un planning des diverses interventions qui seraient commandées par la nécessité, puis qu'il revienne au Conseil pour discussion et validation.

#### **7.4 Commission sociale**

**Mme CERUTTI** indique que la commission examine la possibilité d'acquérir une œuvre d'art réalisée par un sculpteur.

#### **7.5 Plan directeur communal**

**M. HUTIN** indique que la commission rencontrera à nouveau le **Bureau MAYOR** le 30 avril 2018.

#### **7.6 Commission ad hoc terrains Portier**

**M. PÜRRO** demande le **huis clos** concernant les propos qui suivront, ce qui est **accepté à l'unanimité (12)**.

#### **7.7 Commission Sablière du Cannelet SA**

**M. GUINAND** rapporte que le point n'a toujours pas pu être évoqué au Grand Conseil, dès lors que celui-ci a abondamment débattu sur le thème de la laïcité. Il y a dès lors peu de chance que le sujet soit traité avant les prochaines élections. Pour le surplus, un rendez-vous sera agendé avec **Me MÉGEVAND**, courant mai.

### **8. Fixation des dates des prochaines commissions**

- Commission environnement : 9 avril 2018 à 20h30
- Commission finances : 25 avril 2018 à 18h30
- Commission économie et agriculture : 11 avril 2018 à 19h00
- Commission aménagement et travaux : 16 avril 2018 à 20h30
- Commission sociale : 16 avril 2018 à 18h30
- Commission ad hoc plan directeur communal : 30 avril 2018 à 18h30

### **9. Questions et divers**

- 9.1 M. BUBLOZ** demande qu'un plan de situation ou un croquis soit affiché afin de mieux localiser l'endroit où sera posée la benne à déchets verts.



Sur un tout autre registre, il est gêné et surpris par la distribution de l'initiative relative à la dette de la BCGE ; personnellement, il pense que le Conseil municipal n'est pas le lieu adéquat pour ce genre de démarche.

- 9.2** **Mme HALDEMANN et M. ISELI** s'enquière de la finalité des sondages effectués sur les terrains Portier ; **M. JEMMELY** indique que ceux-ci ne tarderont pas à lui parvenir.
- 9.3** **M. GOY** demande s'il y a des partisans pour la course du Coteau ; **M. GUINAND** indique qu'il a adressé un courriel à l'organisateur, afin de savoir si des ex-conseillers sont autorisés à y participer.
- 9.4** **M. FLECK** rappelle que la sortie des aînés aura lieu mardi 29 mai 2018. Il annonce par ailleurs que l'oratrice invitée à la Fête du 1er Août sera Celine van Till, une jeune cavalière d'élite victime d'un grave accident d'équitation et qui, dans un livre paru aux Éditions Slatkine, raconte son retour à la vie «Pas à pas».
- 9.5** **M. HUTIN** relève qu'il n'a pas pu utiliser l'ascenseur de l'immeuble en semaine, car il ne dispose pas de la clef ; **M. GANGLOFF** le prie de bien vouloir excuser ce contretemps, normalement l'ascenseur est opérationnel sans clef durant la semaine.
- 9.6** **M. MENÉTREY** demande si l'on a des nouvelles de la pollution aux hydrocarbures qui a eu lieu sur la commune ; **M. JEMMELY** indique n'avoir, à ce jour, aucun rapport de la Police de l'eau ou du SIS. Il se renseignera à ce sujet.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 22h35**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**